

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**
REUNION DU 08/11/2022
DECISION N° 20221108_B_113

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET
Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : pouvoir à M.
VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Hôtel d'Entreprises de Saint Just Malmont : Signature du renouvellement de
la convention d'occupation précaire (bail) à passer avec l'entreprise GEOA**

N° 20221108_B_113

Le Bureau,

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention précaire d'occupation (bail) à
l'hôtel d'entreprises de St Just Malmont à passer avec l'entreprise GEOA,
dont le siège est Impasse de l'Eglise 07570 LABATIE D'ANDAURE, aux
conditions suivantes :
 - Module : 6 de 89,86 m²
 - Durée : 35 mois
 - Loyer chargé HT: 772,96 € HT
 - Charges mensuelles 2022: 327,63 €
 - Prise d'effet : 02 novembre 2022 jusqu'au 30 septembre 2025 inclus
(Loyer et charges révisables chaque année selon l'indice des Loyers des
Activités Tertiaires (ILAT)).
- et autorise Monsieur le Président à signer la convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 08 novembre 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

